



Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE APPAREILS ET INSTALLATION SANITAIRES (K1)

Version du 01/01/2023

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Précisez les travaux qui ont été effectués et complétez le montant total (HTVA), tels que compris dans la ou les factures.

- Nombre d'appareils sanitaires installés :
 - Lavabo : _____
 - Lave-mains : _____
 - Douche : _____
 - Bain : _____
 - Évier de cuisine : _____
 - WC : _____
 - Bidet : _____
- Appareils sanitaires de réemploi (facture à l'appui) :
- Le montant total (HTVA) des travaux, y compris la fourniture et le placement de leurs accessoires, l'installation des circuits d'arrivée et d'évacuation des eaux : _____ , _____ €

2. Renseignements concernant la localisation des travaux

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du logement (étage et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone concernée sur la parcelle, etc.) :

.....
.....
.....
.....
.....

3. Signature de l'entrepreneur·e

Fait le __ / __ / ____

À _____

Signature et cachet